

**CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'ACQUISITION OU DE RENOUELEMENT DE DETENTION D'ARMES
(OU LES DEUX) A TITRE SPORTIF**

PHOTOCOPIES RECTO-VERSO DE :

- 1 - La licence F.F.Tir en cours de validité, signée par le médecin traitant.
- 2 - La carte d'identité (ou de résident)
- 3 - Le carnet de tir à jour.

PHOTOCOPIES DE :

- 4 - La facture du coffre-fort ou une déclaration sur l'honneur que l'on en possède un.
- 5 - Un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone récente).

ORIGINAUX DE :

- 6 - L'avis favorable (feuille verte). La demande doit être adressée au Président ; par l'entremise du Permanent au bureau ou par mail à votre Président avec les photocopies du carnet de tir et de la licence recto-verso précisant qu'il s'agit d'un renouvellement ou d'une acquisition (ou les 2).
- 7 - Sa/ses détentions actuelles (pour les renouvellements)
- 8 - Le document CERFA n° 12644 02 n°5 rempli et signé.
- 9 - Une copie de l'extrait d'acte de naissance avec mentions marginales.

Le dossier de demande d'autorisation doit être envoyé en Préfecture à cette adresse :

PREFECTURE DE VAUCLUSE - D.R.U.C.T. B.R.E. 84905 AVIGNON Cedex 09
au plus tard **3 mois avant** la date d'expiration indiquée sur l'autorisation.

Une **enveloppe lettre-max de 50 grs** est à fournir avec le dossier, timbrée et comportant le nom et l'adresse du demandeur.

Dès **réception du dossier, le Préfet délivre un récépissé** qui vaut autorisation provisoire jusqu'à l'obtention de la nouvelle autorisation.